



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON Chancelier des Universités

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les articles R911-12 à R911-30 du code de l'éducation nationale relatif à l'adaptation du poste de travail des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation titulaires ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé ;

ARRETE

ARTICLE 1er - La commission académique de suivi des demandes d'affectation sur poste adapté est composée des membres suivants :

- Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon ;
- Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- Monsieur François Mullett, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain ;
- Madame Armelle Kheder, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire ;
- Monsieur Bruno Dupont, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône ;
- Madame Isabelle Lacroix, responsable de la direction des personnels enseignants ;
- Madame Angélique Diaz, responsable de bureau des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement (disciplines littéraires et linguistiques, SES, documentation) ;
- Madame Claudine Gadet, responsable de bureau des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs de lycées professionnels ;
- Monsieur Luc Pelissier, responsable de bureau des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignements (disciplines scientifiques, techniques et artistiques), personnes d'éducation et psychologue de l'éducation nationale ;
- Madame Sylvie Pargue, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie ;
- Madame Christine Barbier, gestionnaire au pôle des affaires médicales et coordinatrice des postes adaptés de courtes et de longues durées ;
- Madame Sandrine Payet, directrice de la division des personnels de l'Ain ;
- Madame Annie Cirella, responsable des postes adaptés et allègements de service de l'Ain ;
- Madame Laure Henry, responsable des postes adaptés de courtes et de longues durées 1^{er} degré de la Loire ;
- Monsieur Olivier Paccaud, directeur de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales du Rhône ;
- Madame Florence Rougier, responsable de bureau des postes adaptés de courtes et de longues durées 1^{er} degré du Rhône ;

- Madame Anne-Catherine Borie, directrice de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré du Rhône;
- Madame Audrey Thiercé, gestionnaire de l'accompagnement du suivi personnalisé et disciplinaire des enseignants du 1^{er} degré du Rhône ;
- Docteur Françoise Imler-Weber, médecin conseiller technique auprès du Recteur;
- Madame Isabelle Janin, conseiller technique de service social auprès du Recteur ;
- Madame Myriam Chapelle, assistante sociale des personnels du Rhône, conseiller technique ;
- Docteur Isabelle Lapiere, médecin de prévention de l'Ain ;
- Docteur Dominique Delorme, médecin de prévention du Rhône ;
- Docteur Céline Roberjot, médecin de prévention du Rhône ;
- Madame Claire-Cécile Ferraroli, assistante sociale des personnels du Rhône ;
- Madame Marie Chabert, assistante sociale des personnels du Rhône ;
- Madame Marie-George Joanny, assistante sociale des personnels du Rhône ;
- Madame Sylvie Pacalet, assistante sociale des personnels de l'Ain ;
- Madame Isabelle Murcia-Robin assistante sociale des personnels de l'Ain ;
- Madame Valérie Alvergnat, assistante sociale des personnels de la Loire ;
- Madame Violette Vialle, assistante sociale des personnels de la Loire ;
- Madame Carine Petit, CNED site de Lyon, responsable du département accompagnement pédagogique des inscrits ;
- Monsieur René-Pierre Rabaux, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré, inspecteur de l'éducation nationale ;
- Monsieur Etienne Maurau, doyen des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux,
- Madame Malika Saidi, doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale, inspectrice de l'éducation nationale ;
- Monsieur Messaoud Laouchéria, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale, inspecteur de l'éducation nationale.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 15 février 2022

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,

Olivier Curnelle